

**Décret pris pour l'application des
dispositions de l'article 7 de la loi de
finances n°76-21 pour l'année budgétaire
2022, relatif à la rationalisation de l'octroi
des subventions directes de l'Etat en
matière d'investissement.**

Décret n°2-22-234 du 16 chaoual 1443 (17 mai 2022) pris pour l'application des dispositions de l'article 7 de la loi de finances n°76-21 pour l'année budgétaire 2022, relatif à la rationalisation de l'octroi des subventions directes de l'Etat en matière d'investissement¹.

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu l'article 7 de la loi de finances n°76-21 pour l'année 2022, promulguée par le dahir n°1-21-115 du 5 joumada I 1443 (10 décembre 2021) ;

Sur proposition du ministre délégué, auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du Budget ;

Après délibération en Conseil du gouvernement, réuni le 26 ramadan 1443 (28 avril 2022),

DÉCRÈTE :

Article premier

Pour l'application des dispositions de l'article 7 de la loi de finances n°76-21 susvisé, les subventions directes de l'Etat dans le cadre du soutien à l'investissement octroyées aux personnes physiques et morales concernées, en situation fiscale régulière s'entendent :

- des subventions prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur et celles prévues dans un cadre conventionnel qui sont octroyées, à titre définitif pour la réalisation des projets d'investissement dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, du tourisme, de l'énergie et des mines ;
- des dotations d'investissement programmées dans le cadre des budgets des départements ministériels, au profit des établissements et entreprises publics y rattachés, à l'exception des montants versés, pour le remboursement de la dette, comme l'apport en capital ou pour la réalisation des projets dans un cadre conventionnel ou dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée, ou les contributions accordées à titre exceptionnel.

1 -Bulletin Officiel N°7096 de 2 kaada 1443 (2-6-2022), p 724.

Article 2

Les demandes de subvention déposées directement auprès des services de l'Etat, ou auprès des organismes gestionnaires ou des organismes habilités à octroyer des subventions directes de l'Etat, dans le cadre du soutien à l'investissement, doivent être accompagnées d'une attestation délivrée par administration fiscale, par procédé électronique, selon un modèle qu'elle établit, certifiant que les personnes concernées sont en situation fiscale régulière ou ayant constitué des garanties suffisantes auprès du comptable chargé du recouvrement. Concernant, les subventions prévues par les textes législatifs et réglementaires relatifs à la charte d'investissement, ladite attestation est déposée par les bénéficiaires concernés au moment de la signature des conventions conclues dans ce cadre.

Toutefois, pour les personnes physiques et morales n'ayant pas d'obligations de déclaration et de paiement des impôts, droits et taxes exigibles prévus par le code général des impôts, les demandes de subvention visées au premier alinéa ci-dessus doivent être accompagnées par une déclaration sur l'honneur selon le modèle annexé au présent décret.

Article 3

Ne sont pas tenus de délivrer les documents visés à l'article 2 ci-dessus, les collectivités territoriales, leurs groupements, les établissements de coopération intercommunale, les sociétés de développement des collectivités territoriales ainsi que les associations soumises au dahir n° 1-58-376 du 3 jourada I 1378 (15 novembre 1958) réglementant le droit d'association.

Article 4

L'attestation justifiant la situation fiscale régulière, est valable pour une durée d'une année à compter de la date de sa délivrance.

Article 5

Les services ordonnateurs de l'Etat et les organismes habilités à octroyer des subventions directes dans le cadre du soutien à l'investissement s'assurent, lors de l'engagement des dépenses relatives aux subventions prévues à l'article premier du présent décret, de la validité de l'attestation justifiant la situation fiscale régulière présentées par les personnes concernées.

Concernant les subventions pour lesquelles les services précités établissent des décisions attestant l'éligibilité du bénéficiaire aux dites subventions, lesdits services s'assurent de la validité de l'attestation de la situation fiscale régulière, préalablement à l'établissement de cette décision.

Article 6

Le présent décret prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin officiel.

Fait à Rabat, le 16 chaoual 1443 (17 mai 2022).

AZIZ AKHANNOUCH.

Pour contreseing :

Le ministre délégué auprès de
la ministre de l'économie et
des finances, chargé du budget,
FOUZI LEKJAA.

Adala
adala.justice.gov.ma

Déclaration sur l'honneur Bénéfice des subventions directes de l'Etat dans le cadre du soutien à l'investissement (Article 7 de la loi de finances n° 76-21 pour l'année budgétaire 2022)	تصريح بالشرف للاستفادة من إعانات الدولة المباشرة في إطار دعم الاستثمار (المادة 7 من قانون المالية رقم 76.21 للسنة المالية 2022)
---	--

Je soussigné(e)	أنا الموقع (ة) أسفله
Nom et prénom(s)	الاسم العائلي والشخصي
N° de la carte nationale d'identité ou de la carte de séjour	رقم البطاقة الوطنية للتعريف أو بطاقة الإقامة
Adresse	العنوان

Agissant en mon nom propre ☐ Déclare sur l'honneur que je n'ai aucune obligation de déclaration et de paiement des impôts, droits et taxes prévus par le code général des impôts*.	بصفتي الشخصية ☐ أصرح بالشرف بأنني غير خاضع لأي التزامات متعلقة بالإقرار وأداء الضرائب والواجبات والرسوم المستحقة المنصوص عليها في المدونة العامة للضرائب*.
--	--

Agissant en qualité de représentant légal de la personne physique ou morale désignée ci-après(1) Nom et prénom (s) ou raison sociale Adresse Activité	بصفتي الممثل القانوني للشخص الذاتي أو الاعتباري المعين بعده (1) الاسم العائلي والشخصي أو العنوان التجاري العنوان النشاط أصرح بالشرف أن الشخص الذاتي أو الاعتباري السالف الذكر غير خاضع لأي التزامات متعلقة بالإقرار وأداء الضرائب والواجبات والرسوم المستحقة المنصوص عليها في المدونة العامة للضرائب*.
--	--

(*) Déclaration sur l'honneur pour les personnes ne disposant pas d'identifiant fiscal. (*) تصريح بالشرف بالنسبة للأشخاص الذين لا يتوفرون على تعريف ضريبي.

A..... و حرر ب.....
 بتاريخ
 Cachet et signature خاتم وتوقيع

- 1- Joindre les pièces justifiant la qualité de représentant légal de la personne concernée. 1- يجب إرفاق الوثائق التي تثبت صفة الممثل القانوني للشخص المعني.
- Toute information erronée expose aux dispositions légales prévues en la matière. • الإدلاء بمعلومات أو بيانات غير صحيحة يعرض للمقتضيات القانونية المنصوص عليها في هذا الشأن.